



Procès-verbal de l'assemblée communale du 21 juin 2023, 20h00 à la halle polyvalente de Coeuve

Convocation : par le Journal Officiel n° 20 du 1^{er} juin 2023, ainsi que par tous ménages

Président : Edouard Roth

Scrutateurs : Jean-Louis Clerc et Nadia Tatti

Ayants-droits : 39

Rappels de M. le Président : L'assemblée est enregistrée, les personnes qui prennent la parole doivent décliner leurs identités. Article 20 du règlement communal d'organisation sur les interventions. Suite à une directive du Délégué aux affaires communales, les noms des citoyens qui prennent la parole ne figurent plus sur le PV disponible sur le site internet et au panneau d'affichage. Les noms sont uniquement mentionnés sur la deuxième version consultable au secrétariat. Les membres des autorités communales ne sont pas concernés.

M. le Président salue les personnes présentes et donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 1^{er} mars 2023.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2022, ainsi que les dépassements budgétaires.
3. Discuter et voter un crédit d'investissement de 4'450'000.— CHF en vue de financer les travaux de transformation du bâtiment « Le Gros Verger », Milieu du Village 46 sis sur la parcelle n° 35, et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le fond et consolider le crédit.
4. Discuter et voter un crédit d'investissement de 240'000.— CHF en vue de financer la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur les toits de la halle (Milieu du Village 122a) et du bâtiment de la voirie (Milieu du Village 122c), raccorder les bâtiments communaux selon le Regroupement de Consommation Propre (RCP) sis sur les parcelles n°s 35, 99 et 104, donner compétence au Conseil communal pour se procurer le fond et consolider le crédit.
5. Discuter et voter un crédit d'investissement de 260'000.— CHF en vue de changer la chaudière communale de l'école primaire, et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le fond et consolider le crédit.
6. Discuter et voter l'approbation du nouveau règlement d'organisation du Syndicat pour l'Epuration des Eaux Usées – SECO.
7. Discuter et voter l'approbation des nouveaux Statuts de l'entente intercommunale du cercle scolaire La Coeuvatte.
8. Discuter et voter l'approbation du nouveau règlement scolaire local du cercle scolaire primaire de la Coeuvatte.
9. Divers.

Soumis au vote à mains levées, l'ordre du jour est approuvé à la majorité évidente, sans avis contraire.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 1^{er} mars 2023

Aucune demande d'ajout ou de modification. Au vote à mains levées, le point n° 1 est approuvé à la majorité évidente, sans avis contraire.

2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2022, ainsi que les dépassements budgétaires.

M. le Président lit le point et cède la parole à François-Xavier Migy qui lit le texte explicatif mentionné sur la publication officielle. Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente, sans avis contraire.

Avant de céder la parole au conseiller des finances, M. le Président propose que soit lu uniquement les chiffres en gras du résumé du compte de fonctionnement. Soumis au vote à mains levées, cette proposition est approuvée à la majorité évidente, sans avis contraire.

François-Xavier Migy présente les dépassements budgétaires. M. le Président ouvre la discussion de détail. Comme il n'y a pas de questions, François-Xavier Migy donne lecture du compte de fonctionnement 2022. Le compte général d'administration 2022 boucle avec un déficit de 103'783.80 CHF et le budget prévoyait un déficit de 160'768.— CHF. Le compte de résultat global qui comprend les services généraux, boucle avec un déficit de 163'520.98 CHF alors que le budget prévoyait un déficit de 130'503.— CHF. M. le Président ouvre la discussion de détail. Comme il n'y a pas de questions, François-Xavier Migy lit le rapport de l'organe de révision. M. le Président ouvre la discussion de détail.

Comme il n'y a pas de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées le point n° 2 qui est approuvé à la majorité évidente, sans avis contraire.

3. Discuter et voter un crédit d'investissement de 4'450'000.— CHF en vue de financer les travaux de transformation du bâtiment « Le Gros Verger », Milieu du Village 46 sis sur la parcelle n° 35, et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le fond et consolider le crédit.

M. le Président lit le point et cède la parole à Daniel Meyer qui lit le texte explicatif mentionné sur la publication officielle. Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente, sans avis contraire.

Daniel Meyer présente l'historique du dossier : 02.07.2019 l'assemblée approuve l'achat du bâtiment « Milieu du Village 46 ». 28.11.2019 achat officiel du bâtiment. 30.06.2020 création d'une commission de construction pour évaluer le projet, à ce jour elle s'est rencontrée quinze fois. 01.07.2021 approbation par l'assemblée d'un crédit d'étude pour réaliser la demande de permis et l'établissement d'un devis. 19.10.2021 appel d'offres auprès de trois bureaux d'architecture de la région. Début 2022, attribution du mandat au bureau Bleyaert et Minger SA. Depuis et jusqu'au printemps 2023, établissement du projet avec la commission de construction, analyse des variantes, adaptation du projet selon les différentes contraintes légales et patrimoniales, contacts avec la Commission de Paysages et des Sites et Patrimoine Suisse Section Jura, établissement du devis estimatif. Avril à mai 2023, dépôt public de la demande de permis de construire, qui est donc échu et n'a reçu aucune opposition. Si le crédit est approuvé, été 2023 le permis de construire est octroyé et printemps 2024 début des travaux.

Pour la partie technique et coûts, M. le Président cède la parole à Benoît Bleyaert du bureau Bleyaert et Minger SA. Benoît Bleyaert explique la création des huit appartements, des espaces communs et technique, l'administration communale et le magasin. Il cite les différents nombres de pièces des appartements, dont quatre auront un balcon. Le projet tient compte au maximum des exigences légales au niveau de la mobilité réduite dans les appartements, les espaces communs et le magasin. Il cite le volume bâti, les pourcentages y relatifs, présente des images 3D du projet qui font remarquer que l'aspect extérieur du bâtiment qui est en zone protégé, n'est pas complètement transformé. Par le biais des images, Benoît Bleyaert détaille l'emplacement du magasin, de l'administration, des appartements, la salle commune et détaille l'espace extérieure, qui comporte des places de stationnement et un jardin. Il précise le matériel des façades, que le projet a été analysé par Patrimoine Suisse et la Commission de Paysages et des Sites, il n'y pas une grande marge de manœuvre donc toutes les pistes doivent être exploitées et la superposition des contraintes est

assez dense pour ce genre de bâtiment. Il présente les plans intérieurs par étage, qui ont été déposés publiquement et qui sont encore disponibles sur le site internet de la commune. La commission de construction a souhaité privilégier deux entrées, côté route et côté arrière du bâtiment. Par étage, il explique la desserte centrale qui donne accès aux escaliers, à l'ascenseur et aux appartements, les raisons liées aux décalages de niveaux, les fenêtres existantes conservées et les contraintes. Benoît Bleyaert rappelle que la charpente est conservée. Il est parfois difficile pour un particulier de respecter toutes les exigences légales et bien c'est encore pire pour une commune qui a un rôle d'exemplarité, elle a peu de marge de manœuvre et des services peuvent avoir des avis divergents sur le même projet. Il présente les plans de coupe qui montrent bien toute la densification du bâtiment.

Benoît Bleyaert présente le devis réalisé selon la norme SIA de +/- 10%, soit la marge de manœuvre voté lors de l'approbation du crédit d'étude. Il détaille les coûts principaux qui comprennent la préparation du terrain, les gros œuvres, les installations électriques, le chauffage et la ventilation, les installations sanitaires, l'ascenseur, les aménagements intérieurs et extérieurs, les honoraires et les frais secondaires, qui au total s'élèvent à 4'450'000.— CHF TTC. Il précise que la contrainte liée à l'obligation du label Minergie-P a des répercussions sur les coûts.

M. le Président cède la parole à Pierre-André Henzelin, Daniel Meyer et François-Xavier Migy pour la suite de la présentation du dossier. Pourquoi un montant estimé en 2019 à 3-4 millions est plus élevé à ce jour, Pierre-André Henzelin explique que c'est principalement dû à l'application de la norme et donc à l'augmentation du volume du bâtiment de 20% et, aux coûts de construction qui ont augmenté de ~13%. Daniel Meyer explique que la décision de densifier la totalité du bâtiment est un choix politique et stratégique selon les souhaits actuels de densification. Par respect lors de la décision d'acquérir le bâtiment, de rester maître d'ouvrage et garantir des synergies avec d'autres projets (exemple les panneaux solaires), il a été décidé de ne pas revendre une partie du bâtiment ou de s'associer avec un privé. Pierre-André Henzelin explique que les contraintes légales en termes d'aménagements sont parfois contradictoires, laissent peu de marge de manœuvre. Le projet est précurseur et novateur et permet des synergies avec d'autres, soit la pose de panneaux solaires et le remplacement de la chaudière qui seront présentés ce soir. Notre centre du village est une situation exceptionnelle au Jura. François-Xavier Migy explique que si la commune prévoit de petites constructions les coûts de base seront plus élevés, ce projet qui comprend la réalisation de nouveaux appartements permet une dilution des coûts d'investissement qui sont répartis sur l'ensemble et d'apporter une rentabilité financière à moyen terme. Il précise les revenus locatifs, le déplacement de l'administration qui permet la création de salles de classe, en 2025 la fin de la participation financière de la commune à l'AFS et les éventuels fonds propres à investir (héritage des Frères Choffat et les actions de BKW). L'augmentation des rentrées fiscales en lien avec celle de la population. En ce qui concerne les taux hypothécaires, François-Xavier Migy précise qu'ils sont incertains, même les banques ne savent pas comment ils vont évoluer, mais des discussions et négociations auront lieus, à voir la possibilité de reporter certains travaux ou de les scinder. Il explique qu'à court terme le projet n'est pas viable, mais rentable au bout de 20-30 ans, il s'agit d'une vision à moyen et long terme. Daniel Meyer précise que la commission de construction et le Conseil communal ont la même vision de développement du projet et il profite de remercier les membres pour leur travail. Le montant du crédit est considéré comme « plafond » et le projet démarera lorsque les offres des artisans permettront d'assurer le respect de l'enveloppe financière à disposition. Pierre-André Henzelin explique qu'il est possible d'obtenir une subvention (quelques milliers de francs) pour une partie du bâtiment et que des demandes de don seront adressées aux partenaires financiers de la commune, mais par prudence le devis n'en tient pas compte. Daniel Meyer rappelle que les travaux commenceront lorsque le financement global du crédit présenté sera garanti et qu'il faut compter un délai de deux ans, depuis le démarrage des travaux, pour terminer l'ensemble de la réhabilitation du bâtiment.

M. le Président remercie les différents intervenants lors de la présentation de ce projet et ouvre la discussion de détail.

Un citoyen exprime soutenir ce projet qui paraît judicieux par rapport au bâtiment et offre une vie au milieu du village. Il se pose la question pour les personnes à mobilité réduite sur la répartition intérieure du bâtiment et la différence de niveau. Benoît Bleyaert répond que ça ne pose pas de problème entendu que les portes de l'ascenseur s'ouvrent des deux côtés en tenant compte de cette différence de niveau.

Un citoyen demande qui va gérer le bâtiment et qu'il faut tenir compte que cela va engendrer des frais supplémentaires qui ne sont pas chiffrés. Pierre-André Henzelin répond que ces frais ne sont effectivement pas compris dans le devis et que le Conseil communal a décidé, de mandater une entreprise externe pour gérer les locations car il ne se voyait pas le faire en interne. Ces frais seront couverts par les locations. Pierre-André Henzelin explique que l'ancienne administration est en rénovation pour accueillir une nouvelle salle de classe, que les frais y relatifs sont moindres, il n'y a pas de gros aménagement, un tableau interactif partiellement subventionné par le canton sera posé. Le déménagement de l'administration communale n'est pas compris dans ces coûts et cette solution est idéale au niveau des frais car la pose provisoire de conteneurs était une charge financière beaucoup trop importante.

Un citoyen demande si le montant de 125'000.— CHF de revenus locatifs comprend les appartements et le magasin, Pierre-André Henzelin répond positivement.

Une citoyenne demande combien de places de stationnement seront disponibles pour les locataires, Benoît Bleyaert répond que le nombre et les aménagements extérieurs sont imposés légalement, qu'il a fallu tenir compte d'une exigence de Patrimoine, mais que le but est d'en proposer un maximum vu la zone et cite entre 10 et 15 places.

Un citoyen demande si le projet va s'autofinancer, François-Xavier Migy répond négativement car il n'y a pas de fonds propres. Il précise que le but est également de créer un lieu de rencontre, de conserver le magasin et un office postal, de proposer des appartements adaptés pour les personnes à mobilité réduite car il y a de la demande, qu'à long terme la commune va s'y retrouver et qu'il est claire qu'il s'agit également d'un projet social. Il précise qu'un promoteur privé ne s'intéresserait pas à ce genre de détails et à conserver ces besoins.

Une citoyenne demande la situation du magasin pendant les travaux, Pierre-André Henzelin répond que l'objectif est de conserver l'ouverture du magasin pendant les travaux et que des solutions devront être trouvées.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées le point n° 3 qui est approuvé à la majorité évidente, contre une voix contraire.

4. Discuter et voter un crédit d'investissement de 240'000.— CHF en vue de financer la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur les toits de la halle (Milieu du Village 122a) et du bâtiment de la voirie (Milieu du Village 122c), raccorder les bâtiments communaux selon le Regroupement de Consommation Propre (RCP) sis sur les parcelles n°s 35, 99 et 104, donner compétence au Conseil communal pour se procurer le fond et consolider le crédit.

M. le Président lit le point et cède la parole à Pierre-André Henzelin qui lit le texte explicatif mentionné sur la publication officielle. Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. le Président cède la parole à Pierre-André Henzelin qui par le biais d'une présentation, montre les emplacements prévus pour la pose des panneaux solaires sur les toits de la halle et du bâtiment de la voirie car l'idée est d'utiliser un maximum de surface. Selon la position des toitures, il précise leur rendement et leur optimisation. La RCP – Regroupement de Consommation Propre – permet la connexion de cinq bâtiments communaux. Un seul compteur de BKW sera posé dans la halle et il s'agira d'un réseau propre pour et géré par la commune. Pierre-André Henzelin explique le

renforcement d'une ligne BKW, les lignes existantes de la halle, du bâtiment scolaire et de la voirie. Comme une ouverture est prévue pour le chauffage à distance au nouveau bâtiment n° 46, cette fouille permettra d'y poser le câble nécessaire afin de le connecter à cette RCP, et elle sera prolongée pour alimenter le bâtiment communal où se situe l'UAPE. Pierre-André Henzelin précise que ça représente une production projetée de 84'000 kW pour une installation de 400 m², ce qui correspond à la consommation globale des bâtiments reliés. Le courant excédentaire sera vendu en journée et racheter la nuit comme toute installation solaire. La pose d'une batterie n'est pas prévue car la consommation au niveau de la majorité des bâtiments est en journée et au niveau de l'eau chaude, elle est déjà actuellement en hiver chauffée par la chaudière à copeaux mais il sera possible de piloter les chauffe-eaux avec l'installation photovoltaïque. Pierre-André Henzelin précise les coûts de fourniture, pose, raccordement, génie civil, adaptation de la ligne, divers et imprévus pour un montant total de 240'000.— CHF.

M. le Président ouvre la discussion de détail. Comme il n'y a pas de question, M. le Président soumet au vote à mains levées le point n° 4 qui est approuvé à la majorité évidente, sans avis contraire.

5. Discuter et voter un crédit d'investissement de 260'000.— CHF en vue de changer la chaudière communale de l'école primaire, et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le fond et consolider le crédit.

M. le Président lit le point et cède la parole à Daniel Meyer pour l'entrée en matière qui lit le texte de la publication officielle. Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. le Président cède la parole à Daniel Meyer qui par le biais d'une présentation, explique que la chaudière date de 1990 et que suite à un contrôle de l'Office de l'Environnement cantonal en février 2013, l'installation ne répond plus aux exigences fédérales et qu'un délai de dix ans pour réaliser les travaux d'assainissement a été octroyé. La chaudière actuelle chauffe quatre bâtiments et suite à l'approbation votée précédemment, la nouvelle chaudière continuera à chauffer ces bâtiments mais également le nouvel édifice « Le Gros Verger ». Gérard Struchen, du bureau g-énergie, présente la partie technique du dossier. Il explique que l'installation de 1990 était novatrice à l'époque, que le silo sera ventilé, l'acheminement des plaquettes est conservé pour alimenter la nouvelle chaudière qui comprendra un filtre à particules. Il précise que c'est dorénavant une obligation de poser des accumulateurs. Gerard Struchen explique les travaux prévus, soit la démolition d'un mur, le démantèlement d'une petite citerne à mazout, le déplacement d'un évier, d'une porte et la pose des accumulateurs. L'idée a été d'optimiser les locaux et de ne rien installer à l'extérieur du bâtiment. Il précise que la chaudière actuelle a une puissance de 240 kW, la nouvelle aura une puissance de 260 kW et il y a une réserve au cas où dans le futur un nouveau bâtiment doit y être raccordé. Daniel Meyer explique le devis qui comprend la chaudière, le vase d'expansion, les accumulateurs, les conduites, la tuyauterie, les divers travaux sanitaires, de maçonnerie, électrique, divers et imprévus pour un montant total de 260'000.— CHF.

M. le Président ouvre la discussion de détail.

Un citoyen demande au sujet de la future consommation des copeaux, Gerard Struchen répond qu'elle sera identique à la consommation actuelle et qu'à titre de comparaison ça représente 70'000 litres de mazout pour l'ensemble des bâtiments.

Un citoyen demande la puissance citée, Gérard Struchen répond 240 kW pour l'actuelle et 260 pour la nouvelle chaudière.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées le point n° 5 qui est approuvé à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. Discuter et voter l'approbation du nouveau règlement d'organisation du Syndicat pour l'Epuration des Eaux Usées – SECO.

M. le Président lit le point et cède la parole à Pierre-André Henzelin pour l'entrée en matière qui lit le texte de la publication officielle. Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. le Président cède la parole à Pierre-André Henzelin qui précise que suite à la fusion de Damphreux-Lugnez, les communes ont profité hormis le toilettage du règlement au niveau des bases légales, de modifier quelques articles. Il explique que pour atteindre le quorum lors des assemblées du SECO, ce qui n'a pas toujours été le cas en raison d'absences, le nombre de délégués pour les trois communes, actuellement huit pour Coeuve, a été revu à la baisse et que ceux-ci peuvent être des membres du Conseil. Le comité passe également à cinq membres représentés que par l'exécutif des deux communes. Cette manière de faire permet la rationalisation et l'efficacité dans la prise de décisions. Pierre-André Henzelin précise que la capacité financière est augmentée à 20'000.—CHF car avec l'actuelle, soit 10'000.— CHF, elle est trop minime à notre époque surtout pour les travaux urgents. Il précise que la capacité financière de l'assemblée des délégués est conservée à 100'000.— CHF et qu'au-delà, c'est de la compétence des assemblées communales.

M. le Président ouvre la discussion de détail. Comme il n'y a pas de question, M. le Président soumet au vote à mains levées le point n° 6 qui est approuvé à la majorité évidente, sans avis contraire.

7. Discuter et voter l'approbation des nouveaux Statuts de l'entente intercommunale du cercle scolaire La Coeuvatte.

M. le Président lit le point et cède la parole à Julien Bernard pour l'entrée en matière qui lit le texte de la publication officielle et précise, que l'entrée en vigueur est prévue pour la rentrée scolaire 2023-2024. Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. le Président cède la parole à Julien Bernard qui lit et explique la modification de l'article 11 relatif au calcul des frais d'écolage, à savoir qu'un montant forfaitaire par élève est fixé annuellement et convenu au moyen d'une convention signée par les exécutifs, que ce montant peut être revu, si les frais effectifs évoluent. Cette manière de faire simplifie grandement le travail de la caissière en lien avec le calcul des frais effectifs et a été convenu avec les autorités de Damphreux-Lugnez. Sinon le règlement est standard, il s'agit d'un toilettage, d'une mise à jour et les communes ont profité de la fusion de Damphreux-Lugnez.

M. le Président ouvre la discussion de détail. Comme il n'y a pas de question, M. le Président soumet au vote à mains levées le point n° 7 qui est approuvé à la majorité évidente, sans avis contraire.

8. Discuter et voter l'approbation du nouveau règlement scolaire local du cercle scolaire primaire de la Coeuvatte.

M. le Président lit le point et cède la parole à Julien Bernard pour l'entrée en matière qui lit le texte de la publication officielle et précise, qu'il est encore disponible sur le site internet et qu'il entrera en vigueur pour la rentrée scolaire 2023-2024. Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. le Président cède la parole à Julien Bernard qui explique qu'il s'agit principalement d'un toilettage, d'une mise à jour de l'actuel et que les communes ont profité de la fusion de Damphreux-Lugnez. Il lit et explique les articles n°s 3, 4 et 5 relatifs à la représentation des membres de la commission scolaire (d'école) qui en raison de la législation légale doit compter sept membres. Par conséquent, il manque un membre pour représenter la commune de Coeuve et appelle les personnes intéressées à se manifester.

M. le Président ouvre la discussion de détail. Comme il n'y a pas de question, M. le Président soumet au vote à mains levées le point n° 8 qui est approuvé à la majorité évidente, sans avis contraire.

9. Divers.

M. le Président cède la parole à l'assemblée communale.

A un citoyen qui rappelle la situation au niveau de plusieurs voitures stationnées et immobiles dans le village, Bruno Migy répond que si les voitures sont parquées sur un terrain public le Conseil communal peut mandater la police, mais si c'est du terrain privé il ne peut rien faire. Il l'invite à lui faire part des faits et le Conseil examinera la situation au cas par cas.

Un citoyen rappelle l'intervention lors de la dernière assemblée concernant le passage du camion du lait devant l'école, explique que des automobilistes rouent à contre-sens au niveau du sens interdit aux abords du bâtiment communal et demande la possibilité de sécuriser la sortie des élèves. Pierre-André Henzelin répond que concernant le camion du lait, il a été rappelé au transporteur de faire le nécessaire pour éviter que le camion emprunte la rue où se situe l'école, le détour n'est pas très grand pour rejoindre les autres fermes par la route cantonale. Concernant la problématique de la sortie des écoles, il précise que le but est de trouver une solution qui satisfasse un maximum de monde. Il explique que le milieu du village est un secteur sensible en raison de l'école, du magasin, des prochains chantiers et donc, l'idée est de créer une commission qui pourrait apporter des arguments et trouver le compromis acceptable pour tous.

Un citoyen demande que la barrière située au-dessus de l'entrée « garage » qui donne accès au sous-sol de la halle soit mieux sécurisée et propose la pose d'une haie. Pierre-André Henzelin confirme que le Conseil en a pris note et que le nécessaire sera fait.

Une citoyenne demande si les lignes de pédibus, soit que les enfants viennent à l'école à pied et accompagnés d'adultes, sont abandonnées. Julien Bernard répond qu'au départ c'était une volonté des parents mais confirme qu'il va se renseigner à ce sujet.

Une citoyenne estime que nous parlons de pollution et que les enfants peuvent se rendre à l'école à pied, Julien Bernard le confirme et précise que ce sujet découle du comportement des parents et non des enfants.

Un citoyen explique qu'il y a des places de parc prévues à l'école pour les enseignants et demande pourquoi certains stationnent aux abords du bâtiment communal. Julien Bernard répond qu'un rappel sur le fait de parquer à l'école sera communiqué au corps enseignant.

François-Xavier Migy précise que dans la précipitation le bilan n'a pas été présenté, celui-ci est disponible sur le site de la commune.

Comme il n'y a plus de questions ou remarques, M. le Président remercie l'assemblée communale pour sa participation, le Conseil communal, les mandataires, les techniciens, l'administration, et lève l'assemblée à 21h49.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président :

Edouard Roth

La Secrétaire :

Flore Brahier